

Les faux cadeaux de Saint-Valentin

Difficile d'y échapper : demain, c'est la Saint Valentin : cela fait des jours que l'on nous rebat les oreilles, comme tous les ans, avec cette pseudo fête des amoureux, qui est avant toute chose une fête commerciale.

Un faux bon de réduction

Mais que vous la trouviez sympathique ou au contraire pénible, une chose est sûre : c'est une occasion rêvée d'arnaques pour les petits filous. Première d'entre elle : la promesse d'un bon de réduction ou d'une offre spéciale exceptionnelle chez un commerçant connu.

Que ce soit par SMS ou par mail, ce genre d'arnaque sert en fait à vous soutirer des coordonnées personnelles à votre insu, voire, à vous soutirer de l'argent. Pensez donc à toujours vérifier sur le site de l'enseigne qui est censée vous avoir écrit s'il y a bien une opération promotionnelle en cours. Les plus prévoyantes, ou les plus ciblées affichent un avertissement sur leur site web et leurs comptes sur les réseaux sociaux.

Une souscription forcée

Deuxième arnaque, dénoncée par l'association 60 millions de consommateurs : la souscription forcée à un service de livraison gratuite à l'année, chez un grand fleuriste en ligne. Si vous avez déjà souscrit à cet abonnement, à votre insu, vous pouvez en demander le remboursement.

Troisième arnaque qui ferait presque sourire : la coupe de champagne au restaurant qui n'est pas vraiment du champagne. D'après la répression des fraudes, cela arrive au moins une fois sur dix ! Si vous avez un doute demain soir, demandez à voir la bouteille... Sauf si vous ne voulez pas transformer le dîner en amoureux en esclandre, bien entendu.